

ORDONNANCES

PRENEZ AVIS que lors de sa séance ordinaire du 12 décembre 2023, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a édicté les ordonnances suivantes :

OCA23 22062 – Résolution CA23 220382 (dossier 1238679002)

Ordonnance relative à la mise à sens unique vers le sud de la rue Hamilton, entre les rues Saint-Patrick et Jacques-Hertel

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3 paragr. 1^o et 3^o).

OCA23 22063 à OCA23 22065– Résolution CA23 220383 (dossier 1239838006)

Ordonnances relatives à la programmation des événements publics de l'arrondissement du Sud-Ouest – novembre 2023

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);

Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);

Règlement d'urbanisme du Sud-Ouest (01-280, article 531 paragr. 1^o et 3^o).

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. L'ordonnance OCA23 22062 peut également être consultée sur le site Internet de la Ville à l'adresse <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

FAIT à Montréal le 19 décembre 2023.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire